

FEMINISATION DES CONSEILS D'ADMINISTRATION

Le premier seuil de la loi Copé Zimmermann (20% de femmes dans les conseils d'administration en 2014 et 40% en 2017) est dépassé chez les plus grandes capitalisations. Qu'en est-il des entreprises cotées plus petites, celles du compartiment C ?

ECHANTILLON DE L'ETUDE EFFECTUEE APRES LES AG DE 2014

L'étude porte sur l'ensemble des administrateurs des sociétés du compartiment C (capitalisations inférieures à 150 millions d'euros) de droit français cotées à Paris. Les informations sont issues des rapports annuels 2013, des avis de convocation aux AG et des votes de résolutions, de BoardEx, des sites des sociétés cotées, du Who's Who, de sites internet (L'Agefi nominations, Bloomberg Businessweek, LSA le carnet des décideurs, dirigeant.société.com).

	Nb de sociétés	Nb d'administrateurs	Dont administratrices
Compartiment C	240	1490	377

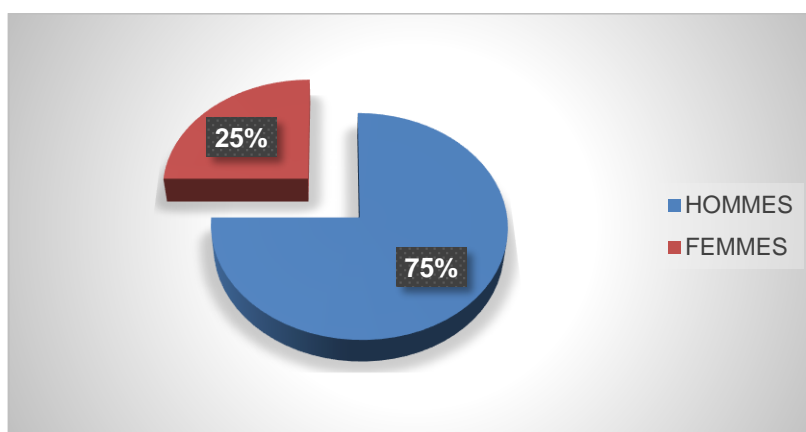
REPARTION HOMMES / FEMMES DANS LES CONSEILS D'ADMINISTRATION

Après les AG de 2014, la part des femmes dans les conseils d'administration atteint **25,3%** dans le compartiment C. Pour mémoire, elle était de **19,7%** en 2012¹. Le premier objectif de la loi Copé Zimmermann (20% en 2014) est donc atteint, mais cette moyenne cache des disparités importantes.

L'effort de féminisation a été soutenu dans les entreprises du compartiment C depuis l'annonce de la loi : parmi les 377 administratrices en poste aujourd'hui, 60% d'entre elles ont été nommées pour la première fois depuis 2011.

Mais 13 sociétés n'ont encore aucune femme dans leur conseil d'administration. 29 sociétés comptent au moins une femme mais n'ont pas atteint le quota de 20%. Au total, ce sont 17% des sociétés du compartiment C qui ne sont pas au niveau de féminisation de leur conseil attendu par la loi Copé Zimmermann.

COMPOSITION HOMMES / FEMMES DES CONSEILS D'ADMINISTRATION DES SMALL CAPS APRES LES AG 2014



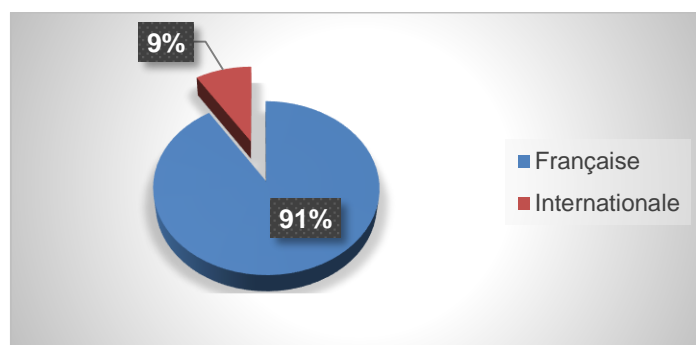
NATIONALITE DES ADMINISTRATRICES

L'internationalisation des administratrices dans les sociétés cotées françaises du compartiment C est faible, contrairement aux statistiques observées pour les compartiments A et B : **après les AG de 2014, seulement 9% des administratrices sont de nationalité étrangère dans les sociétés du compartiment C.**

Cela laisse supposer que soit le recrutement de candidates internationales n'est pas une priorité pour les petites capitalisations, soit il est plus difficile pour elles que pour les plus grandes sociétés d'attirer des profils internationaux.

¹ Voir étude publiée précédemment par la Chaire en Gouvernance de l'ESC Dijon.

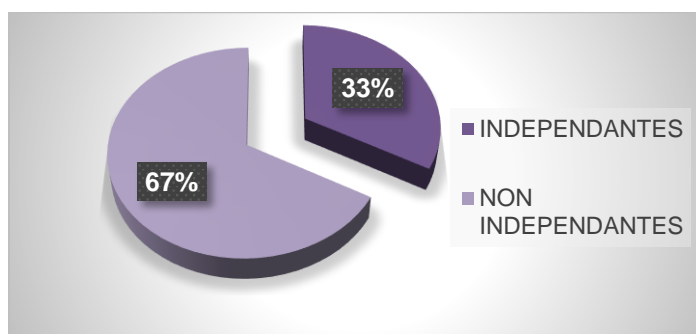
NATIONALITE DES ADMINISTRATRICES APRES LES AG 2014



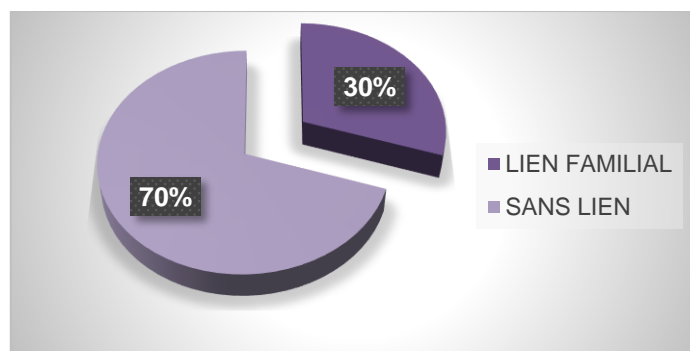
INDEPENDANCE DES ADMINISTRATRICES

L'indépendance est une caractéristique forte des femmes administratrices des compartiments A et B (2/3 d'administratrices indépendantes), mais la situation est inversée pour le compartiment C : **1/3 des administratrices seulement sont indépendantes, mais cette proportion est en augmentation** (27,6% en 2012). Une spécificité existe dans ce compartiment : l'appartenance à la famille dirigeante et/ou actionnaire. En effet, en 2014, **30% des administratrices ont un lien familial avec les dirigeants actionnaires**, ce qui contribue à expliquer le faible pourcentage d'indépendantes, mais leur part s'est réduite depuis 2012, ce qui veut dire qu'**après avoir eu recours dans un premier temps aux femmes de la famille, les petites capitalisations ont également été chercher des administratrices à l'extérieur**.

INDEPENDANCE DES ADMINISTRATRICES APRES LES AG 2014



LIEN FAMILIAL DES ADMINISTRATRICES AVEC LES DIRIGEANTS



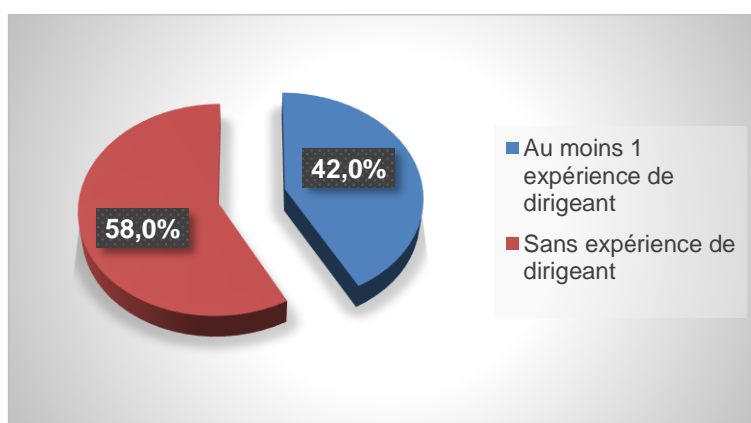
REPARTITION PAR AGE DES ADMINISTRATRICES

Dans le compartiment C, la moyenne d'âge des administratrices est de 53 ans, soit deux ans de moins que les administratrices des sociétés des compartiments A et le même âge moyen que dans le compartiment B. Il y a donc peu de différence en fonction de la taille de l'entreprise et toujours la remarque qu'elles sont plus jeunes que leurs homologues masculins (selon le bilan après les assemblées générales effectué par l'IFA au 30 juin 2011², l'âge moyen des administrateurs (hommes et femmes confondus) est entre 58 et 60 ans selon la taille de la société).

EXPERIENCE DE DIRIGEANT DES ADMINISTRATRICES

L'expérience de dirigeant est généralement demandée pour être administrateur d'une société cotée. Pour le compartiment A, 62,4% des administratrices ont cette expérience et 54% dans le compartiment B. Cette proportion baisse à 42% pour les petites capitalisations, mais elle demeure un critère important dans le compartiment C et elle est en augmentation par rapport à 2012 (38,5%).

PART DES ADMINISTRATRICES AYANT UNE EXPÉRIENCE DE DIRIGEANT



Dirigeant : au moins un poste dans une entreprise commerciale de DG, PDG, président du directoire, gérant, président du conseil d'administration ou de surveillance.

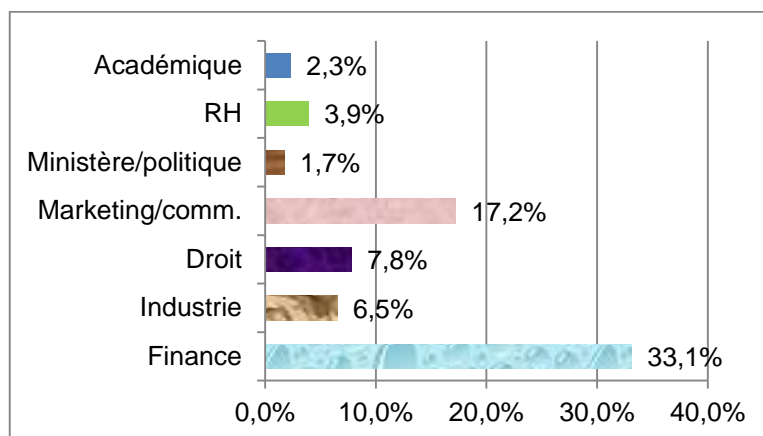
AUTRES EXPERIENCES PROFESSIONNELLES DES ADMINISTRATRICES

Les types d'expériences répertoriés, autres que celle de dirigeant, sont : la finance, le droit, l'industrie, le marketing/communication, l'expérience en ministère/politique, ou académique.

² IFA, *La gouvernance des sociétés cotées en France à l'usage des investisseurs*, septembre 2012.

Le type d'expérience dominant chez les femmes administratrices des sociétés du compartiment C est la finance, avec 33,1% d'administratrices ayant occupé au moins un poste en finance. Pour rappel, cette proportion est de 38,3% pour le compartiment A et 44% pour le B. **Viennent ensuite l'expérience en marketing, communication et commercial : 17,2% et l'expérience en droit : 7,8%.** Le passage par un ministère est par contre peu fréquent pour les administratrices du compartiment C : à peine 2%.

AUTRES EXPERIENCES PROFESSIONNELLES DES ADMINISTRATRICES

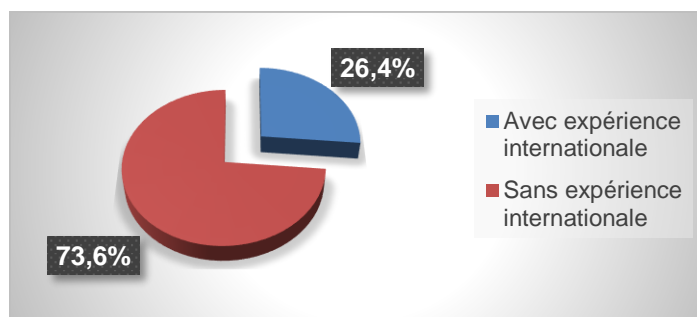


NB : les administratrices peuvent avoir plusieurs expériences, chacune est comptabilisée.

EXPERIENCE A L'INTERNATIONAL DES ADMINISTRATRICES

Après les AG de 2014, un peu plus d'une administratrice sur 4 dans le compartiment C (26,4%) a une expérience professionnelle à l'international. Ce critère est donc moins marqué que dans les grandes capitalisations (52,5%) mais il ressort dans des proportions proches de celui du compartiment B (30,5%). Il est stable par rapport à 2012 pour le compartiment C.

EXPÉRIENCE INTERNATIONALE DES ADMINISTRATRICES EN 2014



FORMATION DES ADMINISTRATRICES

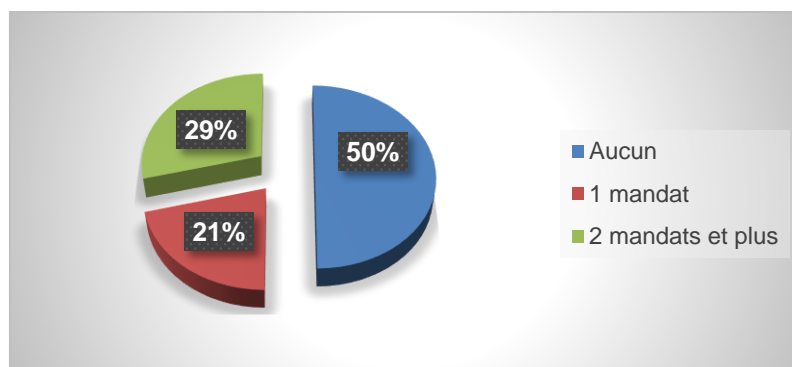
Les mandats d'administrateurs dans les grandes sociétés sont souvent obtenus par des membres appartenant à une élite issue des écoles les plus prestigieuses. Dans les Big Caps, 36,6% des administratrices sont diplômées de ces écoles d'élite et 21,4% dans le compartiment B. **Pour le compartiment C, les diplômées des écoles d'élite ne représentent que 14% des administratrices, mais elles sont en augmentation (12,1% en 2012).**

Le niveau de formation des femmes administratrices est élevé également dans les sociétés du compartiment C, même s'il est inférieur à celui des deux autres compartiments : 83,4% des administratrices sont titulaires d'un diplôme de niveau Master ou plus (rappel compartiments A et B : 93% et 91,5%).

EXPERIENCE COMME ADMINISTRATEUR

L'expérience comme administrateur est un critère de sélection important pour choisir les administrateurs dans les compartiments A et B (78% environ des administratrices ont au moins un mandat dans une autre société). **Dans le compartiment C, 50% des administratrices ont au moins un autre mandat (9% dans une société cotée). La multiplicité des mandats est plus faible que dans les autres compartiments : 29% des femmes administratrices détiennent plus de 2 mandats en 2014.**

AUTRES MANDATS DÉTENUS PAR LES ADMINISTRATRICES EN 2014



CONCLUSION

Bien qu'en moyenne le taux de féminisation des conseils d'administration atteigne 25,3% après les AG de 2014, le premier seuil de la loi Copé Zimmermann n'est pas respecté chez toutes les petites capitalisations.

Les critères de recrutement du compartiment C diffèrent de ceux appliqués dans les compartiments A et B. Dans le compartiment C, les administratrices sont moins internationales, moins indépendantes, sont moins issues d'écoles d'élite, ont moins de mandats, n'ont pas exercé en ministère. Des critères demeurent forts cependant dans ce

compartiment : un niveau d'études minimum correspondant au grade de master, l'expérience de dirigeant et l'expérience en finance. Un critère apparaît, qui existait peu dans les autres compartiments : l'appartenance à la famille propriétaire et/ou dirigeante, qui concerne 30% des administratrices.

Contact

Isabelle.allemand@escdijon.eu

Benedicte.brullebaut@escdijon.eu